

Règlement du Concours GalaxYSup 2021-2022

Le Concours GalaxYSup est un concours permettant l'accès post-bac aux cycles pré-ingénieurs préalables aux formations d'ingénieur, et aux cycles ingénieurs, opérés au sein de CY Tech (95, 78 et 64). Le concours GalaxYSup permet d'intégrer :

- le cycle Pré-Ingénieur préalable à l'entrée en cycle ingénieur, effectuée au niveau Bac+3,
- le cycle ingénieur,

selon le niveau d'études du candidat.

Toutes les formations d'ingénieur accessibles à partir du niveau Bac+3 sont :

- Soit habilitées à délivrer le diplôme d'ingénieur par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur),
- Soit partenaires d'un établissement habilité à délivrer le diplôme d'ingénieur par la CTI, et liées par une convention menant à un double-diplôme.

Les partenaires de CY Tech avec lesquels sont opérées certaines formations proposées dans GalaxYSup sont les suivants :

- Grenoble Ecole de Management (GEM), Grande Ecole de management, implantée à Grenoble (38) et à Paris (14ème arrondissement),
- Sciences Po Saint-Germain-en-Laye (78).

Table des matières

1.	Modalités d'inscription au concours	3
1.1.	Candidats autorisés à s'inscrire au concours	3
1.2.	Création du dossier de candidature au concours.....	3
1.3.	Inscription au concours	3
1.4.	Renseignements fournis par le candidat.....	3
1.5.	Calendrier de la procédure.....	4
1.6.	Choix des formations.....	5
1.6.1.	Abréviations utilisées	5
1.6.2.	Identification des formations	5
1.6.3.	Nombre de vœux possible.....	6
1.6.4.	Détermination des formations proposées	6
1.6.5.	Cas particulier des étudiants inscrits en 2 ^{ème} année de CPGE.....	6
1.7.	Frais d'inscription au concours GalaxYSup.....	7
1.8.	Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour le concours.....	7
1.9.	Validation des dossiers de candidature	7
2.	Offre de formation proposée	8
3.	Déroulement du concours.....	10
3.1.	Evaluation du dossier	11
3.2.	Entretien de parcours de formation.....	11
3.2.1.	Convocation.....	11
3.2.2.	Evaluation de l'épreuve orale.....	12
3.3.	Classement	13
4.	Admission et inscription au sein d'une formation	13
4.1.	Notification des résultats	13
4.2.	Notification de l'acceptation du candidat.....	13
4.3.	Réservation de la place	14
4.4.	Inscription administrative dans la formation choisie et réservée.....	14
5.	Nous contacter	15

1. Modalités d'inscription au concours

L'inscription au Concours GalaxYSup vaut acceptation du présent règlement.

1.1. Candidats autorisés à s'inscrire au concours

Le Concours GalaxYSup est ouvert aux élèves inscrits dans l'enseignement supérieur français pour l'année 2021-2022, ou possédant un diplôme délivré par un établissement supérieur français, ou titulaires du baccalauréat français obtenu antérieurement à la session 2022.

L'admission est conditionnée à la vérification de l'un des critères suivants au moment de l'inscription sur la plateforme de candidature :

- Être inscrit dans l'enseignement supérieur français pour l'année 2021-2022,
- A défaut : être titulaire d'un diplôme délivré par un établissement supérieur français,
- A défaut : être titulaire du Baccalauréat obtenu lors de la session 2020-2021 ou antérieure.

Le concours GalaxYSup n'est pas ouvert aux candidats :

- préparant le Baccalauréat lors de l'année scolaire 2021-2022 (Ceux-ci doivent déposer leur candidature sur ParcoursSup),
- titulaires d'un Baccalauréat seul s'il est de section technologique ou professionnelle,
- titulaires d'un Baccalauréat obtenu dans un lycée à l'étranger ne faisant pas partie du réseau AEFÉ ou MLF. Ceux-ci peuvent postuler via la plateforme dédiée aux candidats Internationaux, accessible sur le site de CY Tech.

Un candidat ayant déjà postulé au concours GalaxYSup en 2021-2022 ne peut déposer un nouveau dossier de candidature que pour des formations auxquelles il n'avait pas précédemment postulé.

1.2. Création du dossier de candidature au concours

Les candidats ne peuvent s'inscrire au Concours GalaxYSup qu'à partir du portail GalaxYSup accessible à l'adresse www.admission.concours-galaxy.fr. Le calendrier et la procédure sont détaillés sur le site du Concours Galaxy, dans la rubrique GalaxYSup, accessible à l'adresse <https://concours-galaxy.fr/galaxysup/>. Il leur appartient de consulter le calendrier afin de respecter les dates des différentes phases.

1.3. Inscription au concours

L'inscription est effectuée exclusivement sur Internet, sur la plateforme GalaxYSup suivant le calendrier détaillé au paragraphe 1.4. Sont considérés comme inscrits au Concours GalaxYSup, les candidats pour lesquels le dossier enregistré est complet et le paiement des frais de candidature réalisé.

1.4. Renseignements fournis par le candidat

Sur la plateforme, le candidat est amené à fournir les renseignements suivants de façon obligatoirement séquentielle (chaque étape doit être validée pour accéder à la suivante) :

1. Identification : informations personnelles

2. Bac : selon l'année d'obtention et le type de Bac :
 - série, spécialité éventuelle et notes obtenues au Bac selon la série et la spécialité
 - Bac général, enseignements de spécialité de Terminale et de Première, notes obtenues et notes de la classe
3. Formation actuelle : le candidat indique la formation en cours, choisie parmi les différents choix proposés. Ce choix détermine dans la suite de la procédure, les formations qui seront proposées au candidat. Il doit donc être renseigné avec exactitude.
4. Choix des programmes : on trouvera des informations à ce sujet dans le paragraphe 1.6
5. Motivation : pour chaque formation sélectionnée, le candidat indique ses motivations
6. Informations complémentaires : pour chaque item coché positivement, un justificatif est demandé. Une photo d'identité est également obligatoire. Des questions ouvertes permettent de mieux cerner le profil du candidat
7. Historique de scolarité : pour chaque année depuis la classe de Terminale, les bulletins sont demandés. En cas d'absence ou de perte d'un élément, il est possible de télécharger un certificat de scolarité, ou à défaut une attestation sur l'honneur. Il est également possible de préciser ne pas avoir été scolarisé.
8. Paiement : les informations de l'onglet 6 conditionnent le montant à régler. En cas de pièces manquantes, leur liste est indiquée et le dossier ne peut être étudié tant qu'elles ne sont pas fournies.

1.5. Calendrier de la procédure

Le dépôt et le traitement des candidatures se réalisent au sein de 2 phases. Les phases se déroulent de la façon suivante, à partir de l'ouverture de la plateforme :

- Le candidat crée son dossier, dépose les documents demandés, choisit les formations auxquelles il souhaite postuler et règle les frais de candidature.
- Si le dossier est validé tel quel, alors il est affecté à la phase en cours à la date de finalisation. Si le dossier ne peut être validé, les pièces manquantes ou les corrections sont demandées, et la date de finalisation du dossier correct détermine la phase à laquelle il est attribué. Si le dossier n'est pas finalisé à la date de clôture de la 2^{nde} phase, la candidature est annulée.
- La réponse à chaque candidature est apportée à la date prévue pour la phase d'attribution.
- S'il reçoit une réponse positive à l'une de ses candidatures, le candidat dispose de 48h pour accepter et réserver sa place. Les informations détaillées sont disponibles au paragraphe 4.1.

PHASE	OUVERTURE DES CANDIDATURES	CLÔTURE DES CANDIDATURES	RÉSULTAT D'ADMISSION
1	01/02/2022	31/03/2022	12/04/2022
2	26/04/2022	17/06/2022	28/06/2022

Le Concours se réserve le droit de modifier les dates ci-dessus en cas de nécessité. Les candidats sont priés de consulter le site du Concours afin de prendre connaissance des éventuelles modifications.

1.6. Choix des formations

1.6.1. Abréviations utilisées

Afin de simplifier la lecture et l'affichage des formations, plusieurs abréviations sont utilisées dans ce règlement et sur la plateforme GalaxYSup. Les voici :

- *Maths Info* remplace *Mathématiques et Informatique*
- *Maths Info option Sc Physiques* remplace *Mathématiques et Informatique, option Sciences Physiques*
- *Maths Info option Eco Finance* remplace *Mathématiques et Informatique, option Économie et Finance*
- *BTC* remplace *Biotechnologie & Chimie*
- *GC* remplace *Génie civil*
- *BC* remplace *Bi-cursus*
- *GEM* remplace *Grenoble Ecole de management*

1.6.2. Identification des formations

Le Concours GalaxYSup réunit des formations localisées sur quatre campus : Cergy (95), Saint Germain en Laye (78), Paris 14^{ème} arrondissement (75) et Pau (64). Chaque formation est identifiée par :

- Le parcours de formation à laquelle elle appartient : Maths Info option Eco Finance, Maths Info option Sc Physiques, Génie Civil, Biotechnologie & Chimie, Bi-cursus CY Tech-GEM, Bi-Cursus CY Tech-Sciences Po,
- Au sein du parcours Mathématiques et Informatique option Sciences Physiques, pour le cycle ingénieur uniquement, une spécialité : Mathématiques appliquées ou Informatique,
- L'intitulé détaillé de la formation et le(s) site(s) sur le(s)quel(s) elle est opérée,

- L'année d'entrée proposée quand il est possible de la déterminer à partir de la formation en cours du candidat, ou la mention « année selon dossier » dans le cas contraire.

Par défaut, les formations proposées sont d'une durée de 5 ans post-bac.

Dans le cas où la formation permet de disposer d'une sensibilisation à la recherche, elle est qualifiée de « voie recherche », et se déroule en 5 ans.

Dans le cas où la formation conduit à l'obtention de deux diplômes, la mention « Bi-cursus » est explicitement indiquée, elle comporte deux établissements d'accueil, et permet de prétendre au diplôme de chacun de ces établissements, en 6 ans au lieu de 5 ans pour les autres formations.

1.6.3. Nombre de vœux possible

Les candidats peuvent choisir autant de formations au sein du Concours GalaxYSup (vœu multiple) qu'ils le souhaitent.

1.6.4. Détermination des formations proposées

Les formations qui sont proposées résultent d'un algorithme se basant sur la formation en cours.

En cas d'inadéquation de cette formation avec les souhaits du candidat, il est possible de valoriser un diplôme ou un niveau acquis préalablement. Dans ce cas, il est préconisé de faire appel à notre Back Office via la rubrique « Nous contacter ». Il est vivement déconseillé de créer plusieurs candidatures au même nom, ceci pouvant être interprété comme une tentative de fraude sur les diplômes obtenus.

1.6.5. Cas particulier des étudiants inscrits en 2^{ème} année de CPGE

Les candidats inscrits en deuxième année de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE), en section MP, PC, PT, PSI, TSI peuvent postuler pour une entrée en 1^{ère} année de cycle ingénieur via le concours CCINP. Les profils éligibles dans ce concours, par spécialité, en 1^{ère} année de cycle ingénieur sont les suivants :

Section de CPGE	Spécialité Mathématiques Appliquées	Spécialité Informatique	Spécialité Biotechnologies et Chimie	Spécialité Génie Civil
MP	✓	✓		✓
PC Physique	✓	✓		
PC Chimie			✓	
PSI	✓	✓		✓
PT		✓		✓
TSI		✓		✓

Tout candidat éligible pour une admission via le concours CCINP, ne peut simultanément postuler via le Concours GalaxYSup pour une entrée en 1^{ère} année de cycle ingénieur. Les formations qui lui seront proposées en tiendront compte, et une admission en 2^{ème} année PréIng sera affichée quand cela est possible. Quand l'admission en 2^{ème} année PréIng n'est pas ouverte, seule une admission en 1^{ère} année PréIng est proposée.

1.7. Frais d'inscription au concours GalaxySup

Les frais d'inscription au Concours GalaxySup représentent une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours. Ils sont réglables par carte bancaire à partir du portail de candidature. Ils sont de 75 €.

Les candidats bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'État français pour l'année scolaire 2021-2022, ainsi que les bénéficiaires de bourses EGIDE ou autres, profitent d'un tarif réduit des frais de concours se montant alors à 20€, sous réserve de la production de leur notification de bourse dans la rubrique indiquée en paragraphe 1.4.

Une fois l'inscription au Concours GalaxySup effectuée, les frais de candidature ne sont pas remboursables, que le candidat soit absent aux épreuves orales ou non, admis ou refusé dans l'une des formations.

1.8. Candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour le concours

Les candidats ayant besoin d'aménagements particuliers pour les épreuves orales en raison d'un handicap ou d'une maladie chronique doivent l'indiquer dans la zone mentionnée au paragraphe 1.4 et fournir une attestation établie par l'une des instances suivantes :

- la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- un praticien désigné par la CDAPH (Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées),
- le rectorat.

L'attestation devra préciser la nature des aménagements demandés.

Sont acceptées les attestations établies pour l'année universitaire en cours.

Dans le cas où l'aménagement nécessaire consiste en temps supplémentaire, du temps supplémentaire sera accordé pour les épreuves orales si le candidat est admissible.

Les candidats ne peuvent pas bénéficier d'aménagement particulier si ce document n'a pas été transmis au Concours GalaxySup dans les délais impartis. Le Concours n'envoie ni confirmation ni rappel. Le dossier GalaxySup mentionne le manque éventuel de document dans la dernière étape de candidature, si la mention « Avez-vous besoin de bénéficier d'un aménagement particulier lié à un handicap ? » a été cochée.

Les demandes d'aménagements de scolarité seront à réaliser au moment de l'inscription dans la formation choisie. Aucun document transmis au concours GalaxySup ne sera transmis au service Inscriptions.

1.9. Validation des dossiers de candidature

Pour être effectives, les candidatures doivent faire l'objet d'un dossier d'inscription au Concours GalaxySup entièrement rempli et validé sur la plateforme, les frais de concours doivent être réglés et les justificatifs éventuels (bourse, aménagements pour handicap, certificat de scolarité à CY Université) doivent être téléchargés sur la plateforme du Concours GalaxySup dans les délais impartis.

L'inscription au Concours GalaxySup étant dématérialisée, les candidats n'ont rien à imprimer ni à envoyer par la Poste.

Lorsqu'un document est non recevable, erroné ou illisible, son statut est indiqué comme « fichier refusé ». Cette mention est suivie d'une proposition pour un nouveau téléchargement du fichier. Il appartient au candidat de se connecter à son dossier et de prendre connaissance du statut des pièces justificatives de son dossier. Tant que les documents ne sont pas intégralement validés, le dossier est non recevable, même si le paiement des frais de candidature a été réalisé.

Pour toute question relative au dossier, il est possible de prendre contact avec le Concours GalaxySup via la rubrique « contactez-nous » accessible sur toutes les pages de la plateforme. Il est également possible d'envoyer un email, voir nos coordonnées au paragraphe 5

En cas de problème ou de question, le concours pourra prendre directement contact avec le candidat par mail ou par téléphone.

2. Offre de formation proposée

Comme indiqué dans le paragraphe 1.6, les formations proposées à chaque candidat dépendent de son cursus. Un candidat peut donc ne pas avoir accès à l'ensemble de l'offre correspondant à son niveau d'étude.

L'intégralité des formations proposées par la plateforme GalaxySup figure dans le tableau présenté en page suivante.

Les formations dont seule la première année est présentée dans le tableau, ne sont accessibles qu'en première année, mais la suite du cursus est assurée jusqu'au diplôme d'ingénieur :

- Soit par la subdivision en plusieurs branches de formation distinctes,
- Soit par des formations ne figurant pas dans ce tableau.

On rappelle que les abréviations utilisées ont été introduites au paragraphe 1.6.1

	Parcours Maths Info option Sc. Physiques (MIP)				Parcours Maths Info option Eco Finance (MIEF)	Parcours Biotechnologies & Chimie (BTC)			Parcours Génie Civil (GC)	Bi cursus CY Tech - GEM	Bi cursus CY Tech - Sciences Po
Année 1 - Préing1	Mathématiques-Informatique option Sc. Physiques Pau		Mathématiques-Informatique option Sc. Physiques Cergy		Mathématiques-Informatique option Economie-Finance Cergy	Biotechnologie & Chimie Cergy	Biotechnologie & Chimie, voie recherche Biomatériaux pour la santé Cergy	Biotechnologie & Chimie, voie recherche Chimie Cergy	Non disponible	Ingénieur - Manager du numérique Cergy et Paris	Ingénierie Data et Humanités digitales Saint Germain en Laye
Année 2 - Préing2	Non disponible				Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Ingénieur - Manager du numérique Cergy et Paris	Non disponible
Année 3 - Ing1	Mathématiques Appliquées Pau	Mathématiques Appliquées Cergy	Informatique Pau	Informatique Cergy	Non disponible	Biotechnologie & Chimie Cergy	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

3. Déroulement du concours

L'évaluation de la candidature dans le concours GalaxySup comporte une étude de dossier. Sur la base de cette étude, le candidat est déclaré admissible ou non admissible pour chacun des parcours de formation indiqués ci-dessous, et auxquels il a postulé. S'il est admissible, il est invité à prendre un RDV pour réaliser un entretien par parcours de formation.

Etude de dossier	Parcours	Formations du parcours	Campus	Regroupement d'entretien
Etude unique	Maths Info option Sc. Physiques	Mathématiques-Informatique option Sc. Physiques (Cycle Pré-ingénieur)	Cergy ou Pau	Entretien unique pour les deux campus
		Mathématiques appliquées (Cycle Ingénieur)	Cergy ou Pau	Entretien unique pour les deux formations et les deux campus
		Informatique (Cycle Ingénieur)	Cergy ou Pau	
	Maths Info option Eco Finance	Maths Info option Eco Finance	Cergy	Entretien unique
	Biotechnologie & Chimie	Biotechnologie & Chimie voie classique	Cergy	Entretien unique
		Biotechnologie & Chimie, voie recherche Biomatériaux pour la santé	Cergy	
Biotechnologie & Chimie, voie recherche Chimie		Cergy		
Etude spécifique	Bi cursus CY Tech - GEM	Ingénieur - Manager du numérique	Cergy et Paris	Entretien spécifique
Etude spécifique	Bi cursus CY Tech - Sciences Po	Ingénierie Data et Humanités digitales	Saint Germaine en Laye	Entretien spécifique

3.1. Evaluation du dossier

L'évaluation de dossier se base sur :

- les résultats obtenus au Baccalauréat,
- les spécialités choisies notamment pour le bac général,
- les appréciations notifiées dans les bulletins de l'enseignement secondaire,
- les résultats et le positionnement dans le groupe-classe obtenus dans l'enseignement supérieur s'il y a lieu
- les éventuels autres indicateurs de niveau fournis

Il appartient aux candidats de vérifier l'exactitude des données enregistrées sur la plateforme GalaxySup. Il ne sera accepté aucune demande de correction.

3.2. Entretien de parcours de formation

A l'issue de l'étude de dossier, les candidats peuvent être déclarés admissibles pour un ou plusieurs des parcours auxquels ils ont postulé. Dans ce cas, des épreuves orales sont obligatoires. Les candidats non-admissibles lors des phases 1 et 2 ne seront informés ni par e-mail ni sur la plateforme en cours de phase, ils prendront connaissance de leur résultat à la date de publication de chaque phase.

Une seule épreuve est réalisée pour l'ensemble des candidatures à une ou plusieurs formations de chaque parcours. Les détails sont donnés au paragraphe 3.2.2.

3.2.1. Convocation

Les épreuves orales peuvent se dérouler du lundi au vendredi inclus. Les candidats sont invités à réserver un créneau pour les épreuves orales du Concours GalaxySup, par e-mail à l'adresse qu'ils ont transmise et qu'ils s'engagent à consulter régulièrement.

Après avoir sélectionné un créneau sur la plateforme dédiée, les candidats reçoivent une convocation par email. En cas d'impossibilité majeure à la date fixée, ils sont invités à prendre contact au minimum 48h auparavant avec le concours GalaxySup par mail, à l'adresse indiquée au paragraphe 5 ou dans la rubrique « contactez-nous ». Dans la mesure du possible, il leur sera proposé de choisir un nouveau créneau.

L'épreuve se déroule exclusivement en visio-conférence. L'espace candidat sur la plateforme GalaxySup contient le lien permettant d'établir la connexion. Il n'est pas communiqué par mail. Il est demandé aux candidats de se tenir prêts 15 min avant l'heure de l'épreuve, et de se munir d'une pièce d'identité qu'ils présenteront au jury.

Il appartient aux candidats de vérifier qu'ils disposent d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone, relié à internet et permettant de transmettre dans de bonnes conditions, à la fois le son et l'image. Tout problème technique incombant au candidat pourra entraîner une note éliminatoire.

En cas d'absence à l'entretien, sans que le concours GalaxySup en ait été prévenu préalablement, un autre créneau d'entretien pourra être choisi, si le candidat en fait la demande explicite et si la disponibilité des jurys le permet. Si la candidature n'est pas traitée en phase 1, cela pourra entraîner le transfert sur la phase de recrutement suivante, décalant le passage en jury et la publication des résultats du candidat pour tous les parcours. En cas d'impossibilité de traiter la candidature en phase 2, l'absence à l'entretien pourra entraîner une démission automatique.

Des absences répétées à des créneaux d'entretien prévus pourront entraîner une note éliminatoire.

Le concours GalaxySup se réserve le droit d'aménager les épreuves en cas de nécessité.

3.2.2. Evaluation de l'épreuve orale

L'épreuve orale est réalisée par parcours selon les répartitions indiquées au paragraphe 3. Son évaluation se base sur des critères relatifs :

- A la motivation du candidat pour les formations auxquelles il postule au sein du parcours,
- A sa connaissance des contenus de formation et de leur adéquation avec ses acquis,
- Aux qualités humaines dont il fait état et qui sont en relation avec les attentes des formations et des débouchés,
- A son ouverture pour les enjeux humains, sociétaux et environnementaux.

A l'exclusion des épreuves des formations bi-cursus détaillées ci-après, les épreuves orales durent de 20 à 35 minutes, et sont consacrées à un entretien de motivation en français.

Les épreuves orales de la formation Ingénieur - Manager du numérique sont consacrées à un entretien de motivation, dont une partie se déroule en anglais, qui dure entre 20 et 35 minutes.

Les épreuves orales de la formation Ingénierie Data et Humanités digitales durent 35 minutes et comportent 2 épreuves :

- une sur le programme d'Histoire de Terminale (Les relations entre les puissances et l'opposition des modèles politiques, des années 1930 à nos jours », à l'exclusion du thème 4 « Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopérations et conflits)
- une de Mathématiques, sur le programme de l'enseignement de spécialité Mathématiques, de Terminale générale.

La part respective des entretiens et de l'étude de dossier dans la note finale est détaillée ci-après

Formations	Étude du dossier	Entretien
Maths Info option Sc. Physiques Maths Info option Eco Finance Biotechnologie & Chimie (voie classique)	60%	40%
Biotechnologie & Chimie, voie recherche Biomatériaux pour la santé Biotechnologie & Chimie, voie recherche Chimie	60%	40%
Ingénieur Data & Humanités digitales CY Tech / Sciences Po Saint-Germain-en-Laye	50%	50%
Ingénieur Manager du Numérique CY Tech / Grenoble École de Management	70%	30%

3.3. Classement

La commission d'admission relative à chaque formation, pourra établir une liste de candidats dont les résultats à l'issue de l'entretien ne permettent pas de les intégrer dans le classement final. Dans ce cas ils seront refusés dans la formation en question.

Le classement final de chaque formation est validé par un jury souverain, et donne lieu à la notification des propositions d'admission sur la plateforme. Dans le cas où le nombre de candidats classés est supérieur au nombre de places, il pourra y avoir une liste d'attente.

Le Concours Galaxy ne communique pas leurs notes aux candidats ni le détail des classements.

Toutes les réclamations doivent être formulées par lettre recommandée avec AR et adressées au Concours Galaxy dans les 5 jours calendaires qui suivent la communication des résultats. Le contenu de la lettre doit être précis et argumenté afin que le jury puisse y répondre, et comporter obligatoirement le numéro d'identification GalaxySup.

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. Voir nos coordonnées en page 15.

4. Admission et inscription au sein d'une formation

4.1. Notification des résultats

Le calendrier des phases est disponible à l'adresse <https://concours-galaxy.fr/galaxysup/>. Il sera susceptible de modifications en cas de contraintes notamment sanitaires. Il appartient aux candidats de consulter leurs résultats dans leur espace personnel sur la plateforme.

A la fin de chaque phase les candidats dont le rang de classement est inférieur ou égal au nombre de places sont déclarés admis. Ceux qui sont non classés sont déclarés refusés. Ceux qui ne sont ni admis ni refusés sont en liste d'attente. Leur rang leur est indiqué sur la plateforme.

Au fur et à mesure des réponses des admis à la proposition qui leur est faite, et des démissions éventuelles, les candidats en liste d'attente sont appelés selon leur rang. Les appels de la phase 1 cessent lorsque la phase 2 débute.

4.2. Notification de l'acceptation du candidat

L'acceptation d'une admission dans l'une des formations du Concours GalaxySup n'est effective qu'après la validation du choix sur la plateforme GalaxySup. Les autres formations auxquelles est éventuellement admis le candidat, ou celles dans lesquelles il est sur liste d'attente, feront automatiquement l'objet d'une démission. Un délai de 48h est accordé aux candidats pour prononcer leur acceptation et réserver leur place (voir paragraphe suivant) à partir de la notification de l'admission. Passé ce délai, ils sont réputés démissionnaires de la formation à laquelle ils ont été admis. Ils restent candidats pour les autres formations auxquelles ils ont pu postuler.

4.3. Réservation de la place

Après avoir accepté son admission, le candidat est sollicité pour réserver sa place dans la formation concernée. Pour cela, il lui revient de verser des frais de réservation d'un montant de 500 €. Les boursiers bénéficient d'un montant spécial de 200€. Ces frais seront remboursés par le Concours GalaxYSup sur présentation du certificat d'inscription dans la formation concernée au sein de CY Tech.

En cas de non inscription, et ce pour quelque motif que ce soit, l'admission est perdue, et les frais de réservation restent acquis au Concours GalaxY. Des recours pourront être déposés auprès du Concours GalaxY en cas de motif médical uniquement.

Un candidat qui accepte une proposition de formation mais ne réserve pas sa place dans le délai imparti, est reporté en fin de classement.

Les formations qui rempliraient leurs quotas de places lors de la phase 1 de la campagne, seront déclarées complètes, et aucune candidature ne pourra y être déposée. Cette information sera indisponible lors du choix des formations évoqué au paragraphe 1.6.4.

4.4. Inscription administrative dans la formation choisie et réservée

L'inscription administrative est subordonnée à la fourniture par le candidat des pièces officielles réclamées par le service Inscriptions, et répertoriées dans l'arrêté publié le 1^{er} février 2022 par CY Cergy Paris Université, sous le numéro 22-003.

Toute fraude, tentative de fraude ou infraction au règlement, soit dans les renseignements fournis lors de la candidature sur la plateforme GalaxYSup, soit lors des épreuves orales, peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de la proposition d'admission.

A l'issue du processus de sélection et de réservation, et afin de procéder à son inscription administrative à CY Tech dans la formation acceptée, le candidat sera amené à fournir une preuve de la validation du diplôme qui a été pris en compte pour son admission. Ce dernier sera précisé explicitement sur l'attestation d'admission qui sera mise à disposition du candidat.

Dans la majorité des cas, il s'agit de celui de l'année d'études en cours. En effet, le processus de candidature se déroule en présupposant que la formation entreprise en 2021-2022 sera validée, si le candidat a déclaré suivre actuellement une formation.

Si le candidat n'est pas scolarisé ou fait valoir pour sa candidature un diplôme validé précédemment à l'année universitaire 2021-2022, il sera amené à fournir une preuve de la validation de ce diplôme.

Dans tous les cas, si la preuve de validation du diplôme n'est pas fournie ou n'est pas jugée recevable par le service des inscriptions de CY Tech, l'admission sera annulée. Les frais de réservation ne seront pas remboursés, et des poursuites pourront être engagées en cas de fraude manifeste.

5. Nous contacter

Pour tout **envoi au Concours GalaxYSup**, de question spécifique à la procédure GalaxYSup, vous pouvez nous envoyer un mail à :

concours.galaxy@concours-galaxy.fr

Pour toute question relative au **contenu des formations**, aux **modalités de concours**, veuillez-vous adresser à :

cytech-orientation@cyu.fr